

Table des matières

A. Contexte et enjeux	5
1. Les PME constituent la colonne vertébrale de l'économie wallonne	6
2. Enjeux du financement des PME en Wallonie	8
3. Optimiser l'accès des PME au financement	11
B. Initiatives des acteurs de la charte bancaire	13
1. Initiatives qualitatives du secteur bancaire et de la Région	14
2. Activer le levier public sur le financement bancaire	21
C. Pilotage et suivi des résultats	25

Table des figures

Figure 1: Principaux types d'acteurs du financement des PME en Wallonie	8
Figure 2: Evolution des crédits bancaires (octroyés et utilisés) aux entreprises wallonnes	11
Figure 3: Principaux acteurs de la charte bancaire	12
Figure 4: Moyens financiers sur l'activité de garantie	21
Figure 5: Moyens financiers sur l'activité de financement des Invests	22
Figure 6: Moyens financiers sur l'activité de (co-)financement de la Sowalfin (hors Invests)	22



A. Contexte et enjeux

1. Les PME constituent la colonne vertébrale de l'économie wallonne

Les faits sont connus: la Wallonie est une terre de PME. Celles-ci représentent 99% des entreprises wallonnes, emploient environ 80% des salariés du secteur privé et génèrent 18% du PIB.

Ces dernières années, des performances significatives ont été enregistrées à plusieurs niveaux:

- > **Une hausse significative du nombre de PME.** Entre 2000 et 2014, le nombre de PME s'est accru de 44 % en Wallonie¹, soit une création nette de près de 31.000 entreprises ou +2,8% par an. Sur cette même période, le taux de création brut s'est élevé à 7,6% par an en Wallonie contre 7,0% en Flandre;
- > **Un taux de croissance de l'emploi au sein des PME bien supérieur à la moyenne belge et européenne.** Les PME wallonnes qui ont été actives sans discontinuer entre 2006 et 2012 ont créé près de 28.000 postes équivalents temps plein (ETP), soit une augmentation des effectifs de 14,9%². A titre de comparaison, ce chiffre s'élève à 9% en Flandre et à 2% en moyenne au sein de l'Union Européenne;

Néanmoins, les PME wallonnes souffrent encore de plusieurs faiblesses structurelles:

- > **Un taux de disparition brut en Wallonie supérieur à la Flandre**, soit 4,8%, contre 3,8% entre 2000 et 2014. En effet, le taux de survie à 5 ans des entreprises wallonnes était de 80%, contre 84% pour leurs consœurs flamandes³.
- > **Des PME wallonnes encore généralement trop petites.** La taille moyenne d'une entreprise wallonne est de 9,2 ETP contre 11,6 en Flandre.
- > **Un nombre de PME par habitant encore insuffisant.** En termes de nombre de PME par habitant, la Wallonie accuse également un retard par rapport à la Flandre avec 320 PME par 100.000 habitants contre 490 en Flandre⁴. Le déficit se situe principalement au niveau des entreprises de taille moyenne⁵.

Si les PME jouent un rôle primordial dans le dynamisme économique de la Région, elles sont aussi potentiellement plus fragiles que les grandes entreprises, en raison de leur taille et de leurs moyens souvent plus limités. La crise financière de 2009, l'intensification de la concurrence mondiale, l'accélération de la désindustrialisation et les changements rapides et radicaux des modèles d'affaires générés par l'économie du numérique sont autant d'éléments disruptifs récents qui ont impacté le tissu de PME wallonnes mais qui ont également offert de nouvelles opportunités de croissance.

1 "L'entreprise, je veux savoir !", 8^e édition, UWE, 2015.

2 "Analyse des performances et évolution du tissu PME wallon- Edition 2014", Etude E&Y, 2014.

3 "L'entreprise, je veux savoir !", 8^e édition, UWE, 2015.

4 "Discours sur l'état de la Wallonie", Présidence du Gouvernement Paul Magnette, 2015.

5 "Analyse des performances et évolution du tissu PME wallon- Edition 2014", Etude E&Y, 2014.

La Région ne souffre pas d'un déficit de création brute d'entreprises mais présente plutôt des difficultés à les pérenniser. Ainsi, il faudrait poursuivre les efforts entrepris ces dernières années pour soutenir les PME en assurant leur stabilité financière et en accompagnant leur croissance.

Le **secteur bancaire et la Région ont un rôle clé à jouer** dans l'amplification de la création et la croissance des entreprises en agissant sur plusieurs leviers:

- > Le **Financement** des entreprises. Les PME ne sont souvent pas assez capitalisées et ont globalement ralenti leurs investissements suite à la crise;

Au-delà du financement, il existe une série de dimensions sur lesquelles le secteur bancaire pourrait également jouer un rôle comme partenaire financier, notamment:

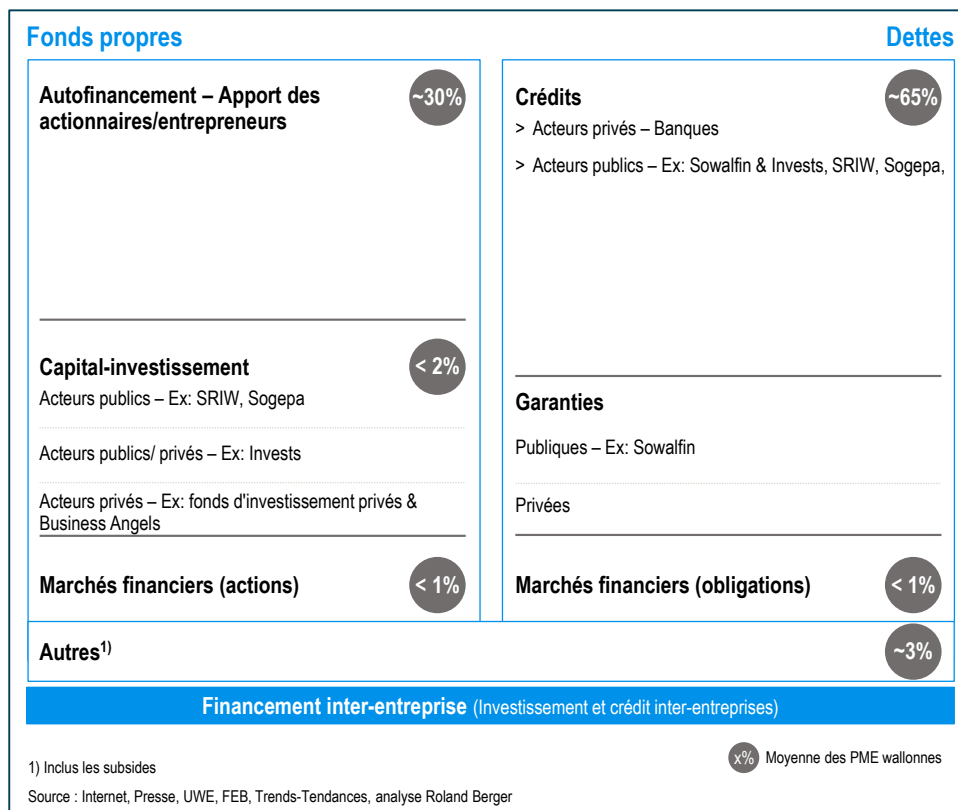
- > L'**Entrepreneuriat**. La culture entrepreneuriale, l'image de l'entrepreneuriat nécessitent d'être revitalisées et le nombre de partenariats et le coaching renforcés;
- > L'**Internationalisation**. Compte tenu de l'ouverture de l'économie belge au monde extérieur et de sa taille, la croissance de nos PME passera nécessairement par l'exportation ou une présence commerciale à l'étranger;
- > L'**Innovation**. Les démarches d'innovation et la valorisation nécessitent d'être renforcées afin de pouvoir maintenir et développer des avantages concurrentiels de différenciation et de coûts par rapport à ses concurrents.

2. Enjeux du financement des PME en Wallonie

Le financement des PME est une préoccupation de première importance pour la Région wallonne. Par financement, nous entendons toutes les formes permettant à une entreprise de se financer: le haut de bilan (autofinancement, prises de participations au capital), le bas de bilan (les différentes formes de prêts ainsi que les garanties publiques y afférant) et toute autre forme de financement, par exemple les subsides.

En Wallonie, le **financement des PME⁶** est assuré par un grand nombre d'acteurs publics, privés ou hybrides privés/publics:

Figure 1: Principaux types d'acteurs du financement des PME en Wallonie



⁶ Définition d'une PME: une entreprise dotée de la personnalité juridique qui, durant son dernier et avant-dernier exercice comptable clôturé comptait :

- > Microentreprise: 1 à 9 salariés et un chiffre d'affaires ou total bilan ≤ EUR 2 millions;
- > Petite entreprise: 10 à 49 salariés et un chiffre d'affaires ou total bilan ≤ EUR 10 millions;
- > Moyenne entreprise: 50 à 199 salariés et un chiffre d'affaires ≤ EUR 50 millions ou total bilan ≤ EUR 43 millions.

Bien que l'action des différents acteurs permette de couvrir la grande majorité des besoins en financement des PME, **l'offre de financement** au bénéfice des PME pourrait être rendue **plus lisible et fluide**. En effet, il existe une série de points d'amélioration sur ce thème:

- > La perception des PME d'un **manque de visibilité et de lisibilité** des **subsides** proposés par la Région wallonne⁷⁸;
- > Le manque de connaissance par les PME des mesures publiques disponibles (hors subsides) en Région wallonne: moins de 20% des entrepreneurs estiment en avoir une bonne connaissance⁹;
- > Le paysage de **l'offre de capital à risque** ¹⁰¹¹ qui est encore trop limité et fragmenté pour les **PME**. Selon une étude commanditée par le SFP Economie, moins de 1%¹² des PME ont fait appel au capital à risque ou aux Business Angels. Cependant, cet impact pourrait être expliqué par un **manque de dossiers** de financement **solides**;
- > **Le développement encore timide d'initiatives favorisant les investissements directs de citoyens**: développement du crowdfunding en cours, cependant moins de 0.5%¹³ des PME ont fait appel à du crowdfunding en 2014.
- > Des procédures d'octroi de crédit parfois perçues par les entrepreneurs comme étant complexes et longues.

Une enquête réalisée auprès des PME en 2014 par le SPF Economie¹⁴ montre que le **taux de refus** bancaire varie selon la taille des entreprises et se situe en moyenne **autour de 13% concernant les PME**. Proportionnellement, les microentreprises rencontrent significativement plus de problèmes que les PME: ~50% des microentreprises indiquent avoir rencontré des problèmes, contre 40% seulement pour les PME¹⁵. Bien que cette enquête auprès des entrepreneurs n'ait plus été réalisée depuis 2014, les dernières analyses de Febelfin indiquent que **le taux de refus a atteint fin 2015 son niveau le plus bas depuis 2009**, ce qui indique une évolution plus favorable du nombre de demandes de crédit acceptées¹⁶.

Les principales causes identifiées concernant le refus bancaire sont multiples et souvent combinées. Elles comprennent notamment:

⁷ Lettre de Febelfin au Ministre Marcourt, 26 août 2015

⁸ DG06, Service Public de Wallonie – Direction de la Politique Economique, Parlement des PME 2013, p. 2

⁹ Etude du financement des PME wallonnes, Deloitte Fiduciaire, 2013, p.84

¹⁰ Lettre de Febelfin au Ministre Marcourt, 26 août 2015

¹¹ Note rectificative au Gouvernement Wallon du 4 juin 2015, Small Business Act wallon: plan d'action 2015-2019, p.12

¹² Financement des PME 2014, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie – Observatoire des PME, p. 33

¹³ Financement des PME 2014, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie – Observatoire des PME, p. 33

¹⁴ Financement des PME 2014, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie – Observatoire des PME, p. 18

¹⁵ Financement des PME 2014, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie – Observatoire des PME, p. 36

¹⁶ Febelfin, communiqué de presse: "Crédit aux entreprises : encours record de 133 milliards EUR", 5 avril 2016

- > **L'insuffisance de fonds propres et de garanties**¹⁷, principales raisons évoquées par les banques pour justifier leur refus, respectivement dans 38% et 35% des cas;
 - > Environ 30% des PME wallonnes sont en danger en raison d'un taux de solvabilité inférieur à 16,5%;
 - Elles affichent en moyenne un ratio de solvabilité de 26,3% (2007-2011)¹⁸;
 - Le poids du capital des PME wallonnes représente en moyenne 14% du total de l'actif (2006-2012)¹⁹;
- > **Le manque de dossiers de financement solides** (de qualité, cohérents avec des hypothèses réalistes) et **biens construits**. Certaines PME rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit de démontrer leur capacité de remboursement;
- > **Le niveau de risque plus élevé des PME** de par leur plus grande opacité qui peut, entre autres, être expliquée par un manque de connaissances financières (en termes d'informations financières disponibles)²⁰;
- > **Le renforcement du contrôle prudentiel (Bâle III)**, les banques devant appliquer des règles plus contraignantes pour certains actifs moins "liquides", tels que certains prêts aux PME²¹.

En décembre 2015, le montant total des crédits octroyés aux PME wallonnes s'élevait à EUR 25,3 milliards, en légère augmentation sur 12 mois de 1,6%. Le montant total des crédits octroyés se décompose comme suit:

- > EUR 6,7 milliards pour les moyennes entreprises²² (soit 26% des crédits octroyés aux PME)
- > EUR 14,3 milliards pour les petites entreprises²³ (soit 56% des crédits octroyés aux PME)
- > EUR 4,4 milliards pour les indépendants (soit 17% des crédits octroyés aux PME)

¹⁷ Financement des PME 2014, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie – Observatoire des PME, p. 20

¹⁸ Etude du financement des PME wallonnes, Deloitte Fiduciaire, 2013, p. 24

¹⁹ Analyse des performances et évolution du tissu PME wallon, EY, 2014, p. 4

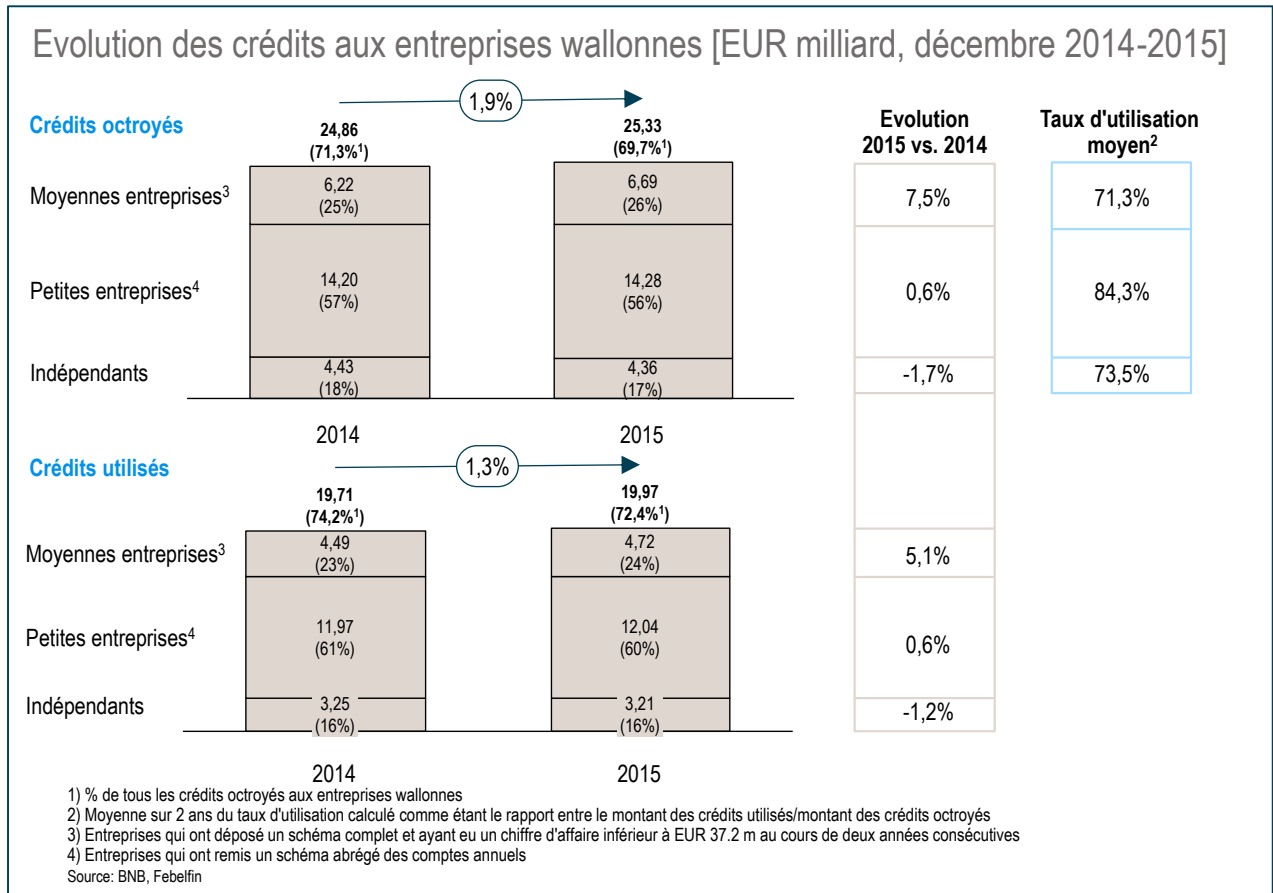
²⁰ Lettre mensuelle socio-économique N°198 – 31/01/2014, Centre Central de l'Economie, p.13

²¹ Note rectificative au Gouvernement Wallon du 4 juin 2015, Small Business Act wallon: plan d'action 2015-2019, p.12

²² Entreprises qui ont déposé un schéma complet et ayant eu un chiffre d'affaire inférieur à EUR 37.2 millions au cours de deux années consécutives

²³ Entreprises qui ont remis un schéma abrégé des comptes annuels

Figure 2: Evolution des crédits bancaires (octroyés et utilisés) aux entreprises wallonnes



Par ailleurs, on observe depuis 2012 une diminution régulière des taux d'intérêts des crédits bancaires aux entreprises, y compris pour les PME. **Les taux sur les nouveaux crédits aux entreprises non financières sont actuellement historiquement bas²⁴.**

3. Optimiser l'accès des PME au financement

Depuis de nombreuses années, la Région wallonne œuvre pour faciliter l'accès des PME au financement. C'est dans cette logique qu'elle a notamment récemment lancé, dans la continuité du Plan Marshall 2.vert, une réflexion visant à développer le "Small Business Act" en Wallonie.

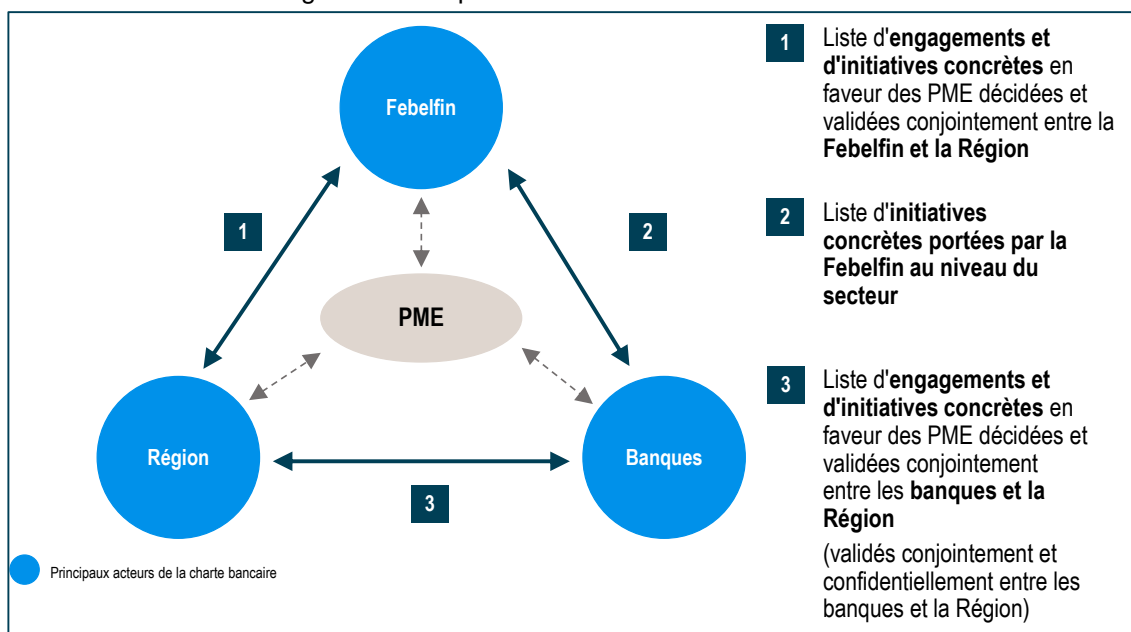
Cette réflexion a débouché sur l'élaboration du Manifeste pour les PME (https://www.parlementdespme.be/wp-content/uploads/2016/02/BRU-3510-18676-01-FR-Manifeste-pour-les-PME_vFinale-010215.pdf) qui est le fruit d'une démarche associant de nombreux patrons de PME, des acteurs institutionnels wallons et le secteur bancaire. Ce Manifeste pour les PME poursuit le double objectif de stimuler d'une part la croissance et la performance des PME existantes, structurantes, créatrices d'emplois et d'innovation, et d'autre part la création d'entreprises nouvelles,

²⁴ BNB, Observatoire du crédit aux sociétés non financières: https://www.nbb.be/doc/dq/kredobs/fr/developments/ko_flash.htm

innovantes et garantes de croissance future. Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Manifeste pour les PME ont porté sur 5 thématiques: l'entrepreneuriat, le financement, l'internationalisation, l'innovation et la simplification administrative.

Le secteur bancaire et les outils publics de financement collaborent de manière régulière et continue depuis de nombreuses années afin de faciliter et renforcer l'accès au financement des PME wallonnes. **Il s'agit maintenant d'accélérer les efforts entrepris**; c'est pourquoi, **Febelfin, les banques et la Région ont décidé de renforcer leur collaboration et s'accorder sur la mise en œuvre d'initiatives concrètes afin d'améliorer le financement et le soutien aux PME**. A cet effet, la Région wallonne et Febelfin se sont rencontrés à plusieurs reprises en vue d'identifier les principaux points d'amélioration (quantitatifs et qualitatifs) liés au financement et à la croissance des PME. **Ces points d'amélioration et initiatives sont détaillés dans la présente "charte bancaire" qui s'inscrit dans la lignée du renforcement de la collaboration de ces acteurs** au cours des dernières années.

Figure 3: Principaux acteurs de la charte bancaire



La présente charte recense l'ensemble des contributions que d'une part, les institutions financières et d'autre part, la Région wallonne se sont engagées à fournir collectivement afin de favoriser le développement des PME. Ces contributions se concentrent bien entendu essentiellement sur le financement des PME et de manière collatérale sur l'entrepreneuriat (création d'entreprises), l'internationalisation et l'innovation dans la mesure où les besoins de financement des PME peuvent être spécifiques lors de ces différentes phases de développement.



B. Initiatives des acteurs de la charte bancaire

1. Initiatives qualitatives du secteur bancaire et de la Région

Les différentes initiatives identifiées dans la présente charte émanent de deux sources:

- > Des mesures identifiées dans le cadre de l'élaboration du Manifeste pour les PME;
- > Des conclusions des réunions de travail entre Febelfin, les banques et la Région.

Ces initiatives peuvent être regroupées autour de quatre thèmes:

1. LISIBILITE. – Améliorer l'accès aux informations, sensibiliser davantage les PME et leurs conseillers et renforcer l'accompagnement des entrepreneurs dans l'ensemble de leurs démarches de financement;
2. EQUILIBRE – Veiller à ce que les PME aient une structure bilantaire équilibrée (fonds propres et apports externes);
3. COLLABORATION – Intensifier la collaboration et les partenariats entre structures privées et outils publics concernant le financement bas de bilan lors des phases de création, croissance, innovation, internationalisation et transmission;
4. EFFICACITE – Faire évoluer l'offre de financement afin de mieux répondre aux besoins des PME.

Parallèlement à ces quatre thèmes, les travaux entrepris par le secteur bancaire et la Région ont permis d'identifier deux points d'attention qui donneront lieu à la mise en place de groupes de travail spécifiques:

- I. Suite à la difficulté d'appréhender le financement d'une entreprise innovante n'ayant pas encore d'historique de rentabilité, un premier groupe de travail se concentrera sur le financement des entreprises innovantes et technologiques;
- II. L'accompagnement des entreprises en difficulté dans un stade précoce, et l'ouverture d'une seconde chance aux entrepreneurs ayant connu un échec sera au cœur des attentions d'un second groupe de travail

Les différentes initiatives sont synthétisées dans le tableau ci-dessous (cf. section 1.1).

1.1. Synthèse des initiatives du secteur bancaire et de la Région

Engagements - Axes de travail	n° initiatives	Initiatives associées	Principales actions des acteurs concernés – Secteur bancaire	Principales actions des acteurs concernés - Région
I. LISIBILITE Améliorer la lisibilité de l'information, sensibiliser davantage les PME et les prescripteurs et renforcer l'accompagnement des entrepreneurs dans l'ensemble de leurs démarches de financement	1	Améliorer la lisibilité et la notoriété de l'offre d'accompagnement et de financement vis-à-vis des PME et prescripteurs* <i>(*prescripteurs: personnes clés qui entourent l'entrepreneur à tous les stades de la vie de l'entreprise (ex. comptables, experts-comptables, réviseurs d'entreprises, experts fiscalistes, notaires, avocats)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la clarté et détailler davantage la cartographie des structures publiques (et privées) d'accompagnement et de financement des PME, segmentée en fonction du cycle de vie de l'entreprise et communiquée largement à toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les (futurs) entrepreneurs le plus en amont possible sur les aides/outils d'accompagnement et de financement existants, notamment via la mise en place d'une communication automatique présentant l'offre de services (d'accompagnement et de financement) suite à l'inscription à la Banque Carrefour • Informer les PME des sources de financement complémentaires (ex. capital à risque privé et public, crowdfunding / crowdlending) • Refondre le portail infos-entreprises.be (en cohérence avec la cartographie) pour le rendre davantage orienté client/PME (interactivité, guide pratique, tutoriels,..)
	2	Améliorer l'accompagnement des entrepreneurs au niveau de la préparation et de l'introduction d'un (bon) dossier de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des entrepreneurs et prescripteurs, via le site infos-entreprises.be, des tableaux de bords reprenant d'une part, les facteurs essentiels d'un bon dossier de crédit et d'autre part, des templates permettant de préparer les principaux outils de pilotage financier (ex. plan de financement, plan de trésorerie) et renforcer les liens existants avec le site financementdesentreprises.be de Febelfin • Renforcer l'utilisation du réseau des prescripteurs comme levier de communication et de marketing des outils de financement publics et privés 	

Engagements - Axes de travail	n° initiatives	Initiatives associées	Principales actions des acteurs concernés – Secteur bancaire	Principales actions des acteurs concernés - Région
			<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la fréquence des formations données par le secteur bancaire aux structures d'accompagnement publiques pour expliquer ce qui est analysé et attendu dans un dossier de demande de crédit (critères quantitatifs et qualitatifs) • Intensifier la communication des banques envers les entrepreneurs sur les structures d'accompagnement existantes en cas de projets n'étant pas mûrs • Améliorer la notoriété des formations existantes sur le financement donnée par Febelfin à destination des entrepreneurs, experts comptables, comptables, employés de la banque 	
	3	Sensibiliser les PME aux différentes sources de subsides / primes et en intensifier la communication		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les initiatives de communication et de sensibilisation en collaboration avec les structures d'accompagnement adéquates (i.e. AEI, DGO6) • Continuer les efforts de simplification et d'amélioration de la lisibilité du portefeuille de subsides et de primes
II. EQUILIBRE Veiller à ce que les PME aient une structure bilantaire bien équilibrée (i.e. équilibre entre les sources de financement haut et bas de bilan)	4	Encourager auprès des particuliers les investissements en capital à risque visant à investir dans le haut de bilan des PME	• Communiquer sur l'existence du Prêt Coup de Pouce lorsqu'opportun	• Mettre en place le Prêt Coup de Pouce et organiser une communication appropriée
	5	Intensifier la communication envers les entreprises sous-capitalisées à propos des solutions existantes au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer le rôle de relais joué par les banques concernant la communication auprès des entreprises sous-capitalisées et des solutions (privées et publiques*) existantes au sein de la Région *principalement la plate-forme EuroQuity et	• Renforcer la réalisation d'une communication structurée concernant la plate-forme EuroQuity

Engagements - Axes de travail	n° initiatives	Initiatives associées	Principales actions des acteurs concernés – Secteur bancaire	Principales actions des acteurs concernés - Région
les Invests				
<p>III. COLLABORATION</p> <p>Intensifier la collaboration et les partenariats entre structures privées et outils publics concernant le financement bas de bilan lors des phases de création, croissance, innovation, internationalisation et transmission</p>	6	<p>Améliorer au sein des structures bancaires, tous services et échelons concernés, la connaissance des solutions de financement au niveau de la Région</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la diffusion et l'utilisation des supports d'information sur les outils publics au sein des banques • Solliciter de manière plus régulière des présentations didactiques données par les outils publics de financement (surtout valable pour le Groupe Sowalfin) dans les sièges des établissements bancaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition de supports d'information électroniques concernant les outils publics de financement et leurs produits lors des phases de création, croissance, innovation, internationalisation et transmission
	7	<p>Solliciter de manière plus systématique (lorsque cela s'avère nécessaire) et de manière adéquate le recours aux produits des outils publics de financement dans les différentes phases de développement de l'entreprise (création, croissance, innovation, internationalisation et transmission)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le réflexe 'outils publics' dans les procédures/processus des banques lorsque cela est approprié lors des phases de création, croissance, innovation, internationalisation et transmission • Accroître les prises de contacts des banquiers avec les analystes /conseillers (principalement valable pour le Groupe Sowalfin) préalablement à l'envoi d'une demande pour s'accorder sur un montage équilibré pour les différentes parties • Solliciter l'utilisation par les banques des solutions de financement du groupe Sowalfin dès l'entrée en relation avec l'entreprise, s'il est nécessaire/opportun de partager les risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des supports d'information électroniques concernant les modalités d'interventions des outils publics de financement et leurs produits lors des phases de création, croissance, innovation, internationalisation et transmission • Poursuivre les efforts de simplification des produits et de communication appropriée
<p>IV. EFFICACITE</p> <p>Faire évoluer l'offre de financement afin de mieux répondre</p>	8	<p>Faciliter le préfinancement de créances en faveur des PME et des TPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'existence au niveau du secteur bancaire d'une offre répondant aux besoins de préfinancement de créances pour les entreprises travaillant pour le secteur public 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le produit de garantie permettant d'aller jusqu'à 75% du financement du besoin de trésorerie d'entreprises travaillant pour le secteur public

Engagements - Axes de travail	n° initiatives	Initiatives associées	Principales actions des acteurs concernés – Secteur bancaire	Principales actions des acteurs concernés - Région
aux besoins des PME	9	Amplifier le soutien aux microentreprises via le renforcement du produit mixte de la SOCAMUT	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le réflexe 'produit mixte de la SOCAMUT' dans les procédures/processus des banques lorsque cela est approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le produit mixte de la SOCAMUT en portant le montant maximum à 75.000€ (crédit bancaire de 50.000€ garanti à 75% et combiné à un prêt subordonné de 25.000€)
	10	Envisager de faire évoluer les conditions et modalités des prêts subordonnés afin de les faire correspondre davantage aux besoins des PME	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la possibilité de réduire la garantie d'1/3 du montant des prêts subordonnés octroyés par la Sowalfin (par exemple à ¼) • Analyser la possibilité d'augmenter le montant maximum du prêt subordonné de la Sowalfin (par exemple de 350.000€ à 500.000€ avec un encours maximum possible de 1.000.000€) • Analyser la possibilité d'accroître l'offre de prêts subordonnés publics de maturité longue en cohérence avec la nature immobilière de certains projets (porter la durée maximale de 10 à 15 ans) 	

Parallèlement à l'identification d'initiatives concrètes, les discussions et réflexions ayant impliqué le secteur bancaire et la Région ont permis d'identifier 2 sujets nécessitant d'être creusés davantage sous la forme de groupes de travail

A.1. Mettre en place un groupe de travail afin de thématiser les enjeux et les améliorations à apporter au financement des entreprises innovantes et technologiques	11	Améliorer la compréhension et la prise en compte par les financeurs privés et publics des enjeux spécifiques aux sociétés "innovantes" et technologiques concernant leur financement Améliorer l'accompagnement des PME dans la valorisation de leur potentiel de croissance et leur capacité à honorer leurs engagements financiers	Mettre en place, au cours du premier semestre 2016, un groupe de travail comprenant des représentants du secteur bancaire (Febelfin et banques), de la Région et des professions du chiffre afin de thématiser et de concrétiser: (i) les enjeux et points d'amélioration concernant le financement <ul style="list-style-type: none"> - spécificités des dossiers de crédit et de la valorisation des "sociétés innovantes" - types de produits et modalités d'intervention à privilégier - leviers pour améliorer le taux d'acceptation (ii) les points d'amélioration concernant l'accompagnement des PME dans leurs démarches de financement <ul style="list-style-type: none"> - types de produits et modalités d'intervention à privilégier - identification des facteurs clés de succès d'un "bon dossier" de financement - valorisation des actifs incorporels
A.2. Mettre en place un groupe de travail visant à renforcer les solutions existantes concernant les entreprises en difficulté et leur	12	Concernant les entreprises en difficulté: améliorer la détection, l'analyse des causes et l'identification des actions à mettre en œuvre afin de faciliter le redressement et l'amélioration de la santé financière des entreprises en difficulté afin de leur permettre de rebondir Concernant la seconde chance: identifier	Mettre en place, au cours du premier semestre 2016, un groupe de travail comprenant des représentants du secteur bancaire (Febelfin et banques), de la Région (groupe Sowalfin, Sogepa, Ced-W) et des professions du chiffre afin de thématiser et de concrétiser: (i) concernant les entreprises en difficulté: <ul style="list-style-type: none"> - les leviers et outils d'identification précoce de la "difficulté" (mécanisme de veille sur base d'indicateurs économiques, financiers et comptables)

Engagements - Axes de travail	n° initiatives	Initiatives associées	Principales actions des acteurs concernés – Secteur bancaire	Principales actions des acteurs concernés - Région
donner une seconde chance		et mettre en place un cadre permettant aux entrepreneurs de relancer une activité après une expérience malheureuse	<ul style="list-style-type: none"> - les évolutions et améliorations à apporter aux outils d'accompagnement existants (ex. suivi post-crise pour vérifier que le dirigeant d'entreprise a bien mis en œuvre les conseils et recommandations du plan d'action ainsi que l'état de santé de l'entreprise (après 3, 6, 9 mois). <p>(ii) concernant la seconde chance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les difficultés rencontrées par les entrepreneurs désireux de rebondir - les types d'accompagnement et d'outils à mettre en place ou à renforcer pour accompagner ces entrepreneurs et améliorer le taux d'acceptation de crédit bancaire (ou autre) en cas de relance d'une activité 	

2. Activer le levier public sur le financement bancaire

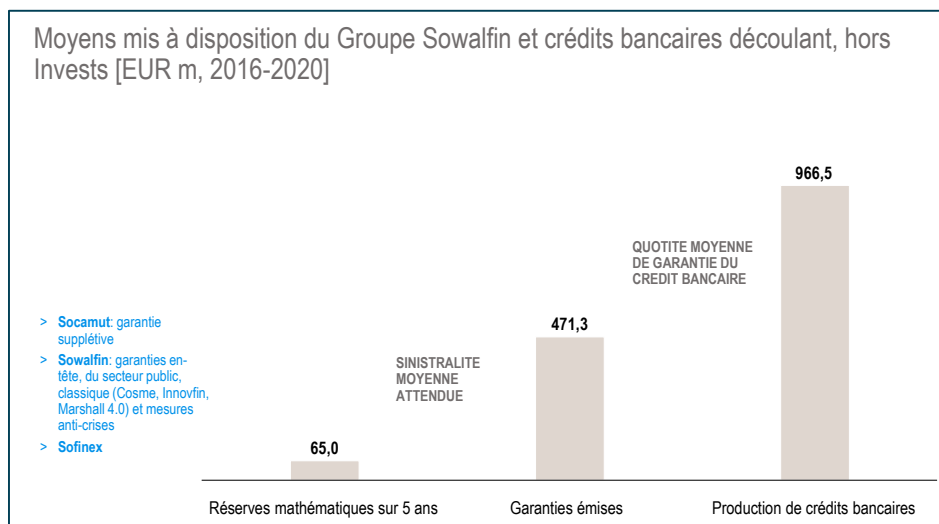
Pour rendre cette charte bancaire davantage concrète pour les PME, la Région désire également estimer de manière quantitative les moyens financiers qui seront mis à disposition des PME sur la période 2016-2020 au niveau régional ainsi que l'effet multiplicateur que ceux-ci auront sur la production de crédits bancaires.

Les moyens financiers publics mis à disposition des PME au niveau régional proviennent essentiellement de 3 sources:

- > La Région (Plan Marshall 4.0);
- > Le fonds de participation (suite à sa régionalisation dans le cadre la 6^{ème} réforme de l'état);
- > Les fonds européens FEDER, FEI (sous les programmes COSME et INNOVFIN²⁵).

En ce qui concerne les activités de garantie, les réserves mathématiques sur une période de 5 ans totalisent EUR 65 millions sur l'ensemble des produits du groupe Sowalfin. Ces réserves mathématiques permettent de couvrir, selon des taux de sinistralité prudents évalués sur base historique et de manière différenciée selon les types de garanties²⁶, des garanties à émettre d'un montant de EUR 471,3 millions. En se basant sur des quotités moyennes de garantie des crédits bancaires, établies sur base historique, de manière prudente et différenciée selon les types de garanties, ces garanties émises seraient associées à une **production de crédits bancaires possibles pour un montant total de EUR 966,5 millions, ce qui constitue un effet de levier conséquent: 14,9** (par rapport aux réserves mathématiques).

Figure 4: Moyens financiers sur l'activité de garantie

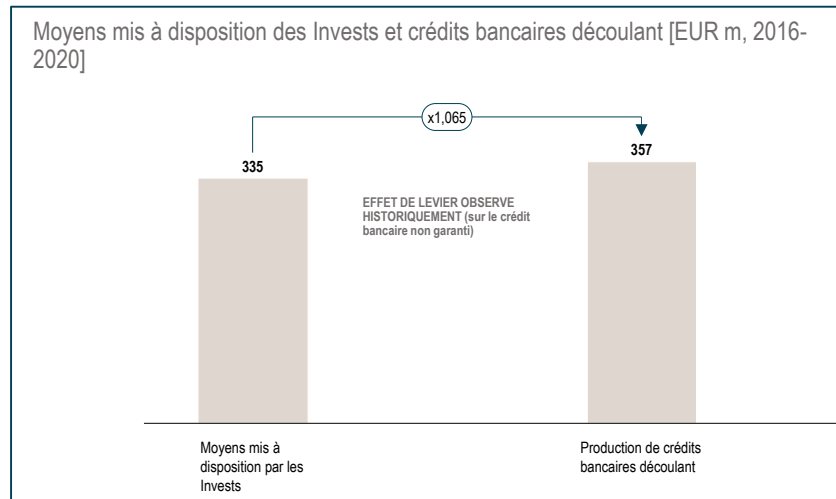


²⁵ Le FEI n'accorde pas des moyens de manière directe mais intervient sur les sinistres des garanties accordées par la SOWALFIN. Son intervention renforce donc la réserve mathématique de la SOWALFIN en garantie mais n'augmente pas directement ses moyens

²⁶ Garantie supplétive « classique », garantie en tête, garantie « mesures anti-crise », etc

Concernant les activités de financement des Investis, les moyens financiers à disposition des 9 Investis pour la période 2016-2020 s'élèvent à EUR 335 millions. En se basant sur l'effet de levier observé historiquement dans les dossiers auxquels les Investis ont participé, il en ressort que les EUR 335 millions permettraient de générer des **crédits bancaires pour un total de EUR 357 millions** soit un effet de levier moyen pondéré de 1,065²⁷.

Figure 5: Moyens financiers sur l'activité de financement des Investis



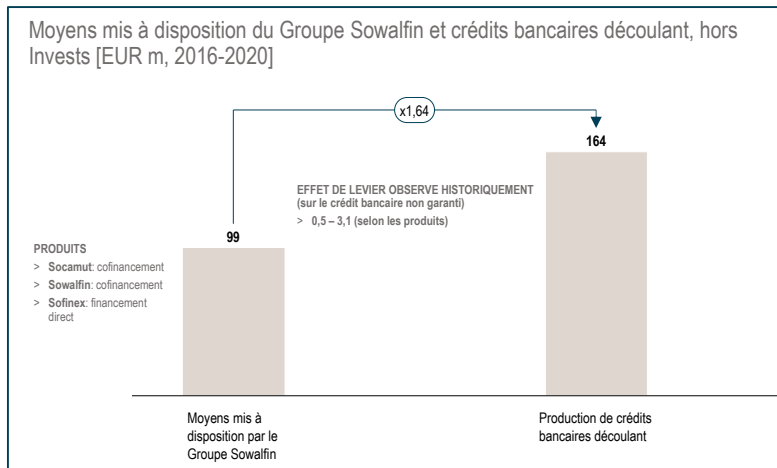
En ce qui concerne les activités de (co-)financement, les moyens financiers à disposition du groupe Sowalfin (hors Investis) pour la période 2016-2020 s'élèvent à EUR 99,4 millions²⁸. En se basant sur l'effet de levier observé historiquement sur chacun des produits de (co-)financement du groupe, il en ressort que les EUR 99,4 millions permettraient de générer des **crédits bancaires pour un total de EUR 163,5 millions** soit un effet de levier moyen pondéré de 1,64²⁹.

Figure 6: Moyens financiers sur l'activité de (co-)financement de la Sowalfin (hors Investis)

²⁷ Les effets de levier historiques ont été mesurés sur chacun des produits sur base d'échantillons représentatifs de dossiers. La formule de calcul utilisée est [montant total du financement bancaire non garanti]/[montant du financement accordé par l'instrument public concerné]

²⁸ En considérant que les moyens reçus seront pleinement utilisés et octroyés pendant la période de 5 ans

²⁹ Les effets de levier historiques ont été mesurés sur chacun des produits sur base d'échantillons représentatifs de dossiers. La formule de calcul utilisée est [montant total du financement bancaire non garanti]/[montant du financement accordé par l'instrument public concerné]



Concernant les activités de financement de la SRIW, les moyens financiers à disposition pour la période 2016-2020 s'élèvent à EUR 275 millions, dont EUR 50 millions concernant le fonds d'investissement W.IN.G³⁰. En se basant sur l'effet de levier observé historiquement vis-à-vis des banques et en ajoutant l'engagement de EUR 10 millions pris par les banques dans le cadre du fonds d'investissements W.IN.G, il en ressort que les EUR 275 millions permettraient de générer des **crédits bancaires pour un total de EUR 210 millions** soit un effet de levier moyen pondéré de 0,76.

Concernant les activités de financement de la Sogepa, les moyens financiers à disposition pour la période 2016-2020 s'élèvent à EUR 265 millions. En se basant sur l'effet de levier observé historiquement vis-à-vis des banques³¹: 65% et en prenant une marge de sécurité additionnelle de 20%, il en ressort que les EUR 265 millions permettraient de générer des **crédits bancaires pour un total de EUR 138 millions** soit un effet de levier moyen pondéré de 0,52.

Au total, ces différents moyens devraient permettre aux PME wallonnes d'accéder à des financements évalués conjointement par le Groupe Sowalfin, la Sogepa, la SRIW et Febelfin à EUR 2,81 milliards sur une période de 5 ans :

- > **EUR 1,83 milliards de financement bancaire**
 - EUR 966,5 millions (53%) de crédits bancaires via les activités de garantie
 - EUR 356,8 millions (19%) de crédits bancaires via les activités de financement des Investis
 - EUR 210 millions (11%) de crédits bancaires via les activités de financement de la SRIW
 - EUR 163,5 millions (9%) de crédits bancaires via les activités de (co-)financement de la Sowalfin (hors Investis)
 - EUR 137,8 millions (8%) de crédits bancaires via les activités de financement de la Sogepa
- > **EUR 974,4 millions de financement direct provenant du groupe Sowalfin de la Sogepa et de la SRIW**
 - EUR 335 millions (34%) de financement des Investis
 - EUR 275 millions (28%) de financement de la SRIW
 - EUR 265 millions (27%) de financement de la Sogepa

³⁰ W.IN.G (Wallonia Investment and Growth) est un fonds d'investissement lancé début 2016 suite à la mise en œuvre du plan numérique. Le fonds est géré par la SRIW et se spécialise dans le financement des startups numériques; il est doté de EUR 50 millions et a pour objectif de réaliser des investissements lors des premiers tours de table pour des montants compris typiquement entre EUR 50.000 et EUR 250.000.

³¹ Ces moyens financiers sont obligatoirement libérés avec une contrepartie équivalente « privée », historiquement, cette contrepartie provient en moyenne de ~65% des banques, le solde correspondant à de l'equity ou à d'autres prêts privés

- EUR 99,4 millions (10%) de financement du groupe Sowalfin (hors Investis)

L'ensemble de ces moyens financiers représente des chiffres de production de crédits sur une période cumulée de 5 ans. Afin de les comparer aux montants des encours du secteur bancaire repris en page 9 du présent document (crédits octroyés et crédits utilisés), il est nécessaire de tenir compte de la durée moyenne des prêts concernés (~4 à 6 ans typiquement pour les prêts envers les PME).



C. Pilotage et suivi des résultats

En cohérence avec le Manifeste pour les PME et le plan Marshall, la gouvernance de cette charte bancaire pourrait s'articuler autour des thématiques suivantes:

- > **Souplesse.** Dans le cadre des initiatives et actions concrètes ainsi que les groupes de travail identifiés, la charte bancaire devrait permettre d'**intégrer de nouvelles initiatives ou d'ajuster des initiatives existantes**. L'objectif est de maintenir sa pertinence par rapport aux évolutions (macro-)économiques, législatives et réglementaires et garantir que la définition des priorités et l'allocation des moyens soit constamment questionnée afin que les initiatives ayant le plus d'impact pour la Wallonie, en termes de financement et d'accompagnement des PME soient plus fortement soutenues.
- > **Cohérence.** Par son caractère transversal, la charte bancaire devrait être **parfaitement alignée avec le Plan Marshall 4.0**. En outre, il devrait assurer la cohérence avec les autres projets initiés au niveau de la Région (Manifeste pour les PME, projets FEDER, etc.) et être articulé en bonne intelligence avec les actions du Gouvernement fédéral et du Small Business Act européen.
- > **Transparence.** La charte bancaire devrait être la feuille de route de la Wallonie en matière de politique de soutien au financement des PME. Il devrait dès lors faire l'objet d'une large diffusion pour en faire connaître les principes. En outre, les initiatives et actions reprises dans la charte devraient être assorties d'indicateurs de progrès dont un reporting régulier devra être assuré.
- > **Transversalité et partenariats Privés-Publics.** Lors du déploiement des initiatives, il est recommandé de garder une approche transversale mobilisant l'ensemble des forces vives wallonnes pertinentes, tant privées que publiques.

La gouvernance pourrait prendre la forme d'un comité de suivi dont la composition serait réduite tant en nombre de participants que de fréquence pour d'évidentes raisons de souplesse et d'efficacité. Ainsi, il est suggéré que ce comité de gouvernance se compose de représentants du secteur bancaire (Febelfin, banques) et des principaux acteurs régionaux concernés.

Ce comité serait chargé de suivre les éléments suivants:

- > volet qualitatif:
 - l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives,
 - leur niveau de priorité respective
 - les nouvelles initiatives/actions à lancer
- > volet quantitatif ("KPIs") – sur base des informations disponibles
 - l'évolution de la production et des encours concernant le financement bancaire des PME en Wallonie
 - l'évolution du taux d'acceptation (nombre de dossiers de financement traités/acceptés/refusés)
 - l'évolution des causes de refus de financement